



Conjuguons nos efforts pour promouvoir un environnement favorable au développement et à la compétitivité de nos entreprises

Numéro 18

Décembre 2017

RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION ANNUELLE DU COMITE EXECUTIF DE L'EAEO TENUE LE 27 NOVEMBRE 2017 A ARUSHA

L'Organisation des Employeurs de l'EAC (EAEO) se place aujourd'hui parmi les acteurs clés du secteur privé dans la sous région et partenaire privilégié du secrétariat de l'EAC en matière sociale, économique et professionnelle. Créée en 2010, elle a pour mission de défendre et promouvoir les intérêts des employeurs au niveau régional et assurer la participation active de ses membres dans le processus d'intégration régionale.

La présidence de cette organisation est tournante. Le président a un mandat d'une année et il est assisté d'un Secrétaire Général qui, doit provenir du pays qui loge le siège social de l'organisation. Deux organes importants préparent et adoptent les programmes des activités mis en œuvre par le Secrétariat. Il s'agit du Comité Exécutif composé des directeurs/secrétaires exécutifs des organisations nationales membres et le comité technique composé des cadres venus de chacune des organisations nationales membres. Le comité Exécutif se rencontre au moins deux fois l'an pour analyser et adopter les documents préparés par le Comité technique en collaboration avec le Secrétariat.

C'est dans ce cadre qu'en date du 27 novembre 2017 a eu lieu à Arusha en Tanzanie au siège du Secrétariat de l'EAEO situé à Arusha International Conference Centre, la deuxième réunion ordinaire du Comité Exécutif de l'EAEO.

L'AEB à cette réunion était représentée par Madame NIRUTANYA Janvier, Directrice de la MSP en remplacement du Secrétaire Général empêché.



Photo partielle des participants à la 2ème session trimestrielle du comité exécutif de l'EAEO

Dans son mot d'ouverture, Madame Rosemary N. Ssenabulya, Secrétaire exécutif de l'Organisation des Employeurs de l'Ouganda et Président de l'EAEO, a remercié les membres présents pour avoir répondu à l'invitation et pour le travail déjà accompli au courant de cette année. Elle a profité de l'occasion pour faire ses adieux car elle partait à la retraite à partir du 30 novembre.

Les points inscrits à l'ordre du jour étaient :

- *Adoption du procès verbal de la réunion précédente
- *Présentation du rapport des coordonnateurs ;
- *Analyse et adoption du plan d'action et du budget de 2018
- *Préparatifs du sommet de l'EAEO

Parmi les points qui ont été analysés par la réunion figure l'état d'avancement du dossier en rapport avec l'acquisition du statut d'observateur de l'EAEO à l'EAC. En effet, l'EAEO jouit de ce statut depuis l'an 2013, mais elle a été informée par le secrétariat de l'EAC que les formalités requises pour obtenir ce statut n'ont pas été achevées qu'il fallait donc produire d'autres documents pour compléter le dossier.

Ainsi les coordonateurs de l'EAE0 ont déjà déposé tous les documents nécessaires et on attend la confirmation officielle du statut d'observateur. Il a été recommandé à la coordination de rédiger une lettre à envoyer aux membres pour les mettre au courant des étapes déjà franchies.

En outre, étant donné que la présidence de l'EAE0 revenait au RWANDA pour l'année 2018, la réunion a constaté que la Fédération pour le Secteur Privé(PSF) pour ce pays demeure inactif au sein de l'organisation depuis un certain nombre d'années et a décidé de donner la présidence au ZANZIBAR pour l'année 2018.

Concernant le plan d'action de 2018, deux axes principaux sont au centre des activités prévues pour l'année 2018 : la promotion du dialogue social et le développement de la sécurité sociale. Les actions prises en priorité sont entre autres le plaidoyer pour l'instauration du tripartisme au niveau du secrétariat de l'EAC ainsi que la portabilité des prestations de sécurité sociale dans la zone EAC.

Quant au sujet de la préparation du sommet de l'EAE0 (Forum Régionale des employeurs), il a été recommandé au secrétariat de commencer déjà à informer les organisations nationales membres de l'activité et de leur communiquer la liste des participants et des partenaires potentiels ainsi que la note conceptuelle. Cela leur permettra de bien se préparer et d'en faire une large diffusion à leurs membres respectifs. Retenons en effet que le forum régional des employeurs est organisé en vue de créer un cadre d'échange des employeurs des pays membres de l'EAC avec certains responsables des organes dirigeants de l'EAC pour discuter de certaines questions importantes relatives à l'intégration régionale.

Il est attendu que de ce forum résultera un document de plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires dans la sous région qui sera présenté au secrétariat de l'EAC et vulgarisé au niveau national.

Des informations détaillées en rapport avec cet événement vous seront communiquées dans les prochains numéros.

Pour votre information, vous pouvez consulter le site web de l'EAE0 sur : www.eaeo.or.tz

Réunion de signature officielle d'un accord de coopération entre l'AEB et la COSYBU

Depuis des années, l'AEB et la COSYBU entretiennent de bons rapport et même parfois, initient et exécutent conjointement des activités visant la promotion de leurs intérêts communs.



Photo profile des présidents de l'AEB et de la COSYBU à l'occasion de la signature d'un accord cadre de coopération entre les deux organisations

Bien que ces organisations aient depuis longtemps affiché leur engagement à travailler main dans la main et à se consulter pour contrecarrer les actions de nature à mettre en jeu leurs intérêts communs, Elles n'avaient pas encore formalisé par un document le cadre de leur collaboration.

C'est pour cette raison que les deux organisations ont profité de l'appui des organisations des travailleurs et des employeurs de Danemark danois dans le cadre du projet de dialogue social dans l'EAC, pour choisir parmi d'autres activités, la formalisation de leur coopération par la signature d'un mémorandum d'accord mettant en place un cadre de coopération.

Ce cadre est entrain d'être testé dans le processus de révision du Code du Travail en cours.

Il importe de signaler que les organisations d'employeurs et des travailleurs de Danemark se classent parmi les meilleurs au monde en matière de dialogue social et appuient d'autres organisations professionnelles d'autres pays pour renforcer leurs structures de consultation bipartite.

Concernant le contenu de ce document et la procédure de son élaboration, son projet a été préparé en référence avec l'expérience des autres pays membres de l'EAC par un expert de l'AEB en collaboration avec un expert de la COSYBU. Des réunions d'enrichissement de ce projet au sein de chaque groupe ont été ensuite organisées. L'équipe bipartite de coordination du projet de dialogue social a intégré toutes les contributions fournies par les deux parties et en a fait un projet de document à valider en bipartite avant sa signature officielle.



Photo partielle des participants à l'atelier de signature officielle d'un accord de coopération entre l'AEB et la COSYBU

Les domaines de coopérations consacré par cet accord sont notamment :

- * Promotion des meilleures conditions de travail et des relations professionnelles ;
- * Prévention et résolution pacifique des conflits de travail;
- * Facilitation de la mobilité des travailleurs dans la sous-région et les droits corollaires;
- * Promotion et soutien de la négociation collective ;
- * Promotion de la bonne gouvernance et de l'éthique dans la gestion des organismes de sécurité sociale ;
- Promouvoir la mise en œuvre de la Convention paritaire secteur public –secteur privé en matière de l'Enseignement et Formation Techniques et Professionnels (EFTP en vue de l'adéquation emploi-formation.

Cette convention prévoit que ces domaines pourront être périodiquement complétés sur l'accord des parties.

Quant aux engagements des parties, les deux organisations se conviennent sur les conditions de coopération suivantes :

- * Encourager les consultations sur toutes les questions liées à la réalisation des objectifs communs ;
- * Partager toutes les informations et tous les résultats de recherche utiles à la bonne conduite des consultations et à la réalisation de résultats durables;

*Respecter les décisions et résolutions résultant des consultations ou des négociations menées dans le cadre du présent accord;

* S'efforcer de faire en sorte que leurs membres et autres parties prenantes connaissent les normes nationales et internationales du travail, notamment les conventions fondamentales de l'OIT.

* Respecter les décisions prises par les deux organisations et les faire respecter par leurs membres.

• Accepter que cet accord ne confère aucun droit exclusif sur les activités qui y sont mentionnées et que les parties peuvent conclure des accords similaires avec d'autres partenaires.

IVe CONFERENCE MONDIALE SUR L'ELIMINATION DURABLE DU TRAVAIL DES ENANTS (Buenos Aires, Argentine, 14-16 Novembre 2017)

Tous les pays membres de l'OIT (187) ont participé à cette Conférence Les frais de voyage des représentants des pays les moins avancées (PMA) ont été supportés par le BIT et les frais de séjour par le Gouvernement d'Argentine. Le Burundi a été représenté par Mr KARAKE Steve, Conseiller en charge des normes du travail au Ministère de la Fonction Publique , du Travail et de l'Emploi, Mr NSAVYIMANA Célestin, Vice-président de la COSYBU et Mr NZISABIRA Gaspard, Secrétaire Général de l'Association des Employeurs du Burundi.

Les travaux de la Conférence se sont conclus par une déclaration dont le résumé est reproduit ci-après. L'intégralité du texte peut être consultée au Secrétariat Général de l'AEB.

Les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des organisations régionales et internationales et des organisations de la société civile qui avaient pris part à la IVe Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants ont évalué les progrès accomplis depuis la III e Conférence mondiale sur le travail des enfants tenu au Brésil en 2013.

Au cours de cette IVe Conférence qui s'est tenue en Argentine à Buenos Aires en date du 14 au 16 novembre 2017, on a noté que 152 millions des filles et garçons sont encore assujettis au travail des enfants et dont 73 millions dans ses pires formes ; que 25 millions de personnes, dont plus de 4 millions d'enfants sont encore astreintes au travail forcé et que 71 millions de jeunes sont sans emploi. Le travail des enfants et le travail forcé se concentrent majoritairement dans les économies informelles rurales et urbaines plus particulièrement dans les zones de conflit armé et de crise.

Les participants dans cette IVe Conférence reconnaissant que le travail des enfants est pratiqué dans ces pires formes, sans toutefois ignorer que le travail forcé est une violation grave des droits humains et de la dignité humaine.

Au cours de cette IVe Conférence, les différentes organisations qui étaient représentées, se sont félicitées de la création de l'Alliance^{8.7} pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne, à la traite d'êtres humains et au travail des enfants. Une alliance qui permettra de renforcer la coopération et l'assistance internationales grâce à des partenariats multipartites appropriés plus solides.

Il a été aussi noté que la mondialisation et l'évolution démographique, environnementale et technologique produisent des effets sur les marchés du travail et sur l'emploi, ainsi que sur le développement économique et social ; ce qui fait que 71% du travail des enfants se concentre dans différentes sous- secteurs de l'agriculture, par ailleurs 42% de ce travail dangereux est le plus souvent exécuté dans l'informalité et dans des entreprises familiales.

Il a été également rappelé que la violation des principes et des droits fondamentaux au travail ne saurait être évoquée ni utilisée de quelque autre manière que ce soit pour justifier l'obtention d'un avantage comparatif et que les normes du travail ne pourront servir à des fins commerciales protectionnistes.

En dépit des progrès réalisés aux niveaux national, régional et international sur la voie de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, les participants ont regretté que l'objectif mondial d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 n'ait pas été atteint.

Les participants se sont engagés à éliminer le travail des enfants et le travail forcé et ont exhorté les différents intervenants à s'engager sur les principes et les actions à mener.

Les politiques et programmes publics consacrés au travail des enfants et au travail forcé devraient respecter les 10 principes :

- * respecter, promouvoir et protéger les droits humains, en particulier les principes et droits fondamentaux au travail et les droits de l'enfant ;
- * servir l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'adolescent ;
- * reconnaître la nécessité d'accompagner les droits et l'obligation des voies de recours appropriés et efficaces en cas de violation
- * accorder une place importante au dialogue tripartite;
- * accorder une attention particulière à la sécurité sociale
- * se fonder sur les données concrètes ;
- * tenir compte des questions de genre, d'âge, de handicap et d'origine;
- * accorder l'attention voulue aux personnes vulnérables;
- * garantir aux enfants le droit d'exprimer leurs opinions sur les questions les concernant;
- * utiliser les ressources de manière efficace et efficiente

A la fin de la conférence les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République d'Argentine pour avoir accueilli cette conférence et ont salué son intention de porter la présente déclaration à l'attention du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail pour que ce dernier l'examine d'une manière beaucoup plus approfondie et en effectue le suivi, et la Ve conférence aura lieu dans quatre ans.

EQUIPE DE REDACTION

- **Gaspard NZISABIRA, Secrétaire général de l'AEB;**
- **Callixte NKURUNZIZA, Assistant du Secrétaire Général**